

Les progrès de l'alphabétisation à Acigné du temps de Louis XIV à la Troisième République

Françoise Contin, juillet 2022

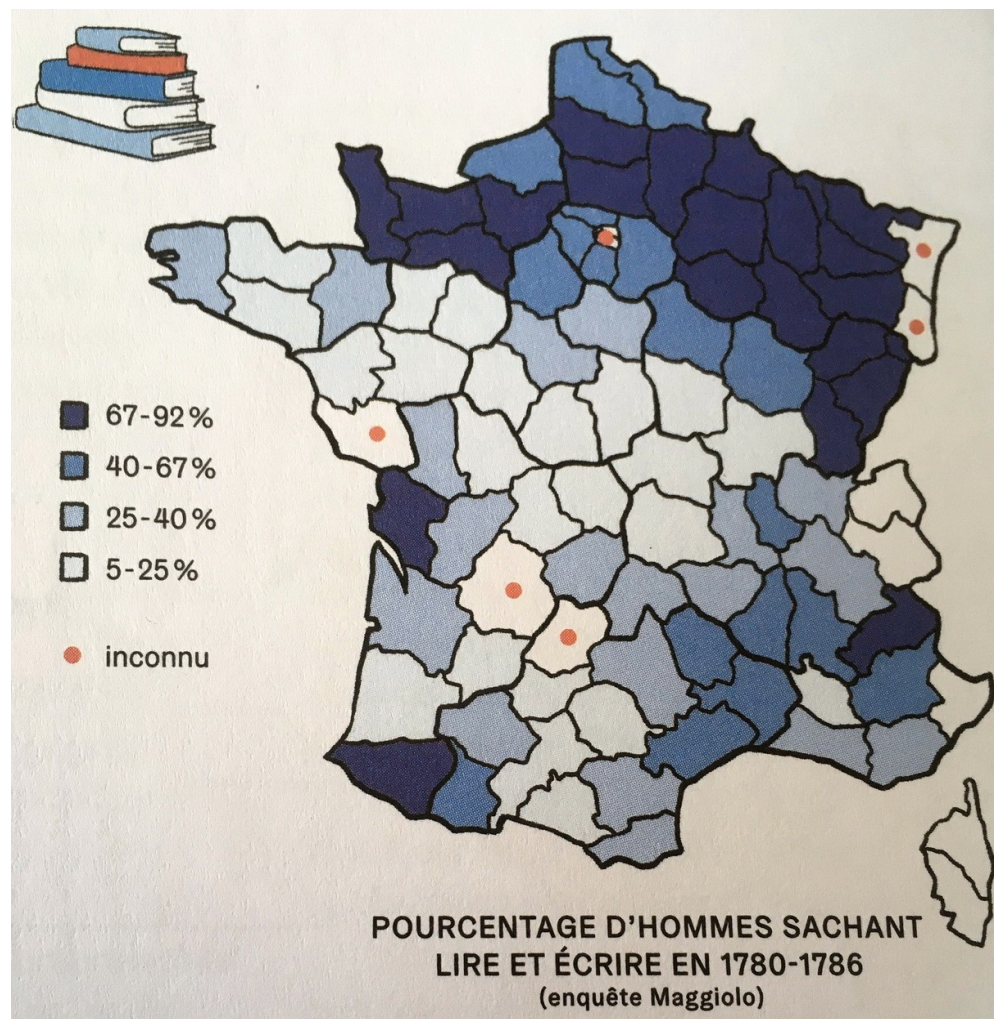
L'étude des signatures dans les registres paroissiaux de mariage permet de se faire une idée du degré d'alphabétisation de nos aïeux. Au fil du temps, petit à petit, lentement, les signatures des registres d'Acigné deviennent plus nombreuses, plus assurées, mieux réparties entre les femmes et les hommes. C'est cette aventure des progrès de l'alphabétisation qui va être racontée ici.

Acigné longtemps du côté des « ignorants »

En 1877, un inspecteur d'académie à la retraite, Louis Maggiolo, s'appuya sur les actes de mariage pour réaliser une grande enquête sur l'alphabétisation des Français. Il demanda à près de 16 000 instituteurs bénévoles de relever les signatures sur les registres paroissiaux de mariage pour quatre périodes quinquennales : 1686-1690, 1786-1790, 1816-1820 et 1872-1876. L'enquête permit de montrer que l'alphabétisation était nettement plus importante au Nord et à l'Est d'une ligne fictive Saint-Malo/Genève, avec quelques exceptions.

Pourcentage des signatures des actes de mariage d'après l'enquête de L. Maggiolo.

L'alphabétisation était nettement plus forte dans les départements situés au Nord et à l'Est de la ligne Saint-Malo/Genève. Jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle la Bretagne resta très en retard, mais avec de fortes disparités.



Les progrès de l'accès à l'écrit prirent beaucoup de temps comme le montre le tableau suivant.

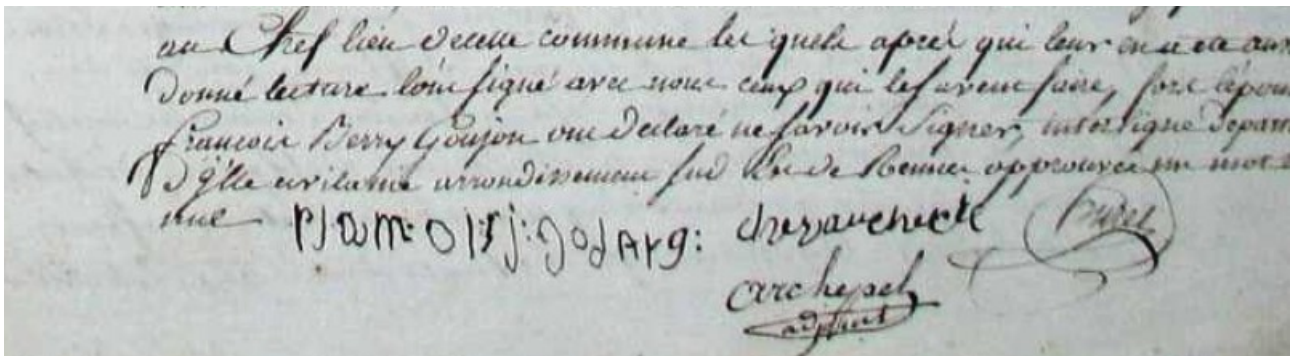
	Fin XVII ^e	Fin XVIII ^e	1816-1820	1872-1876	1892-1896	1912-1916
Acigné	5 %	17 %	19 %	49%	89 %	99 %
Rennes	40 %	38 %				
Ille-et-Vilaine	17 %	21 %	31	56 %		
France	21 %	37 %		72 %		96 %

Pourcentages de mariés ayant signé leur acte de mariage. Les périodes choisies sont celles de l'enquête de L. Maggiolo.

La situation d'Acigné était donc médiocre et ne bénéficiait guère de l'influence de Rennes. Dans la capitale bretonne, les taux d'alphabétisation étaient de 40% à la fin du XVII^e siècle, de 38 % à la fin du XVIII^e. Tout au long de l'Ancien Régime et jusqu'au XIX^e siècle inclu, les taux d'Acigné sont comparables à ceux des petites bourgades éloignées de Rennes.

A Rennes, au-delà de la moyenne, il existait naturellement une grande disparité selon les quartiers et les métiers. Il y eut même des périodes de régression lors de vagues d'arrivée de personnes illettrées venant des campagnes.

Il convient de nuancer ces chiffres pour plusieurs raisons. Ils peuvent surestimer la maîtrise de l'écrit, certains mariés signent de façon très maladroite et ils ont peut-être juste copié un modèle, ne sachant en fait pas écrire. A l'inverse, ces chiffres ne mettent pas en évidence des mariés sachant seulement lire, l'enseignement de la lecture et de l'écriture étant alors dissociés, l'apprentissage de l'écriture ne se faisant qu'une fois la lecture assimilée.



Registre des mariages d'Acigné en 1816. Quelques signatures sont maladroites.

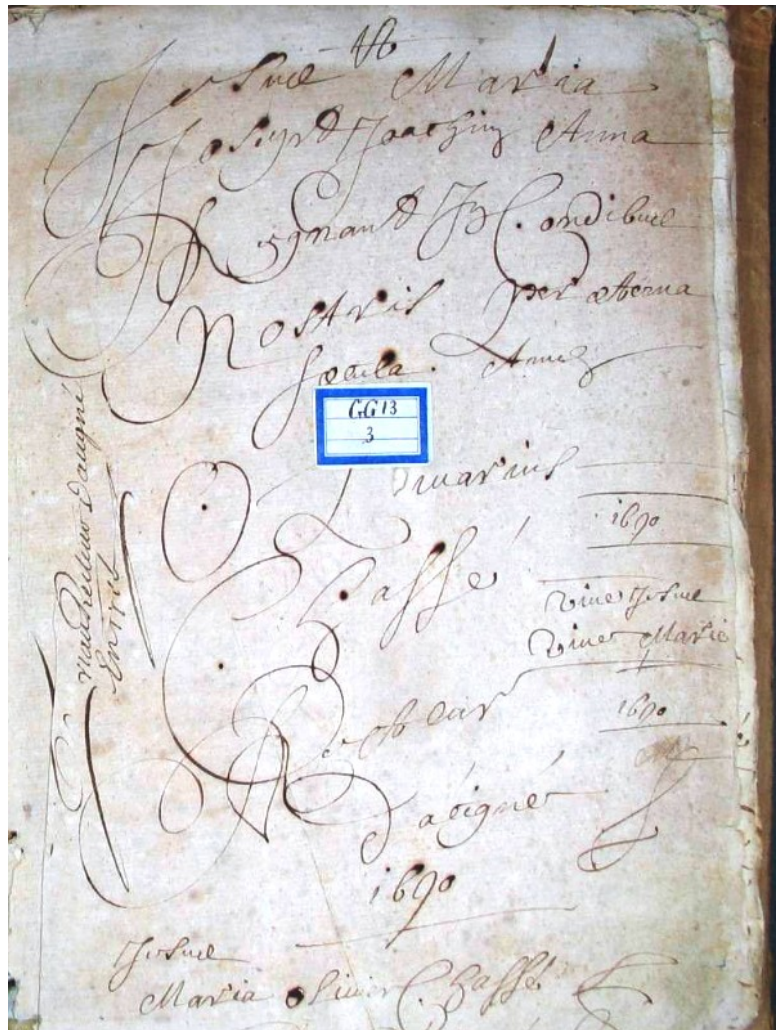
Dessiner son nom

Au Moyen Âge, très peu de personnes savaient écrire. Charlemagne lui-même ne savait sans doute que tracer son monogramme, à l'exemple de P. Jamois dans le registre de 1816 ci-dessus. Étudier était la tâche des clercs, comme on appela longtemps les hommes d'église. Personne ne s'en trouvait gêné. Au XV^e siècle, le duc de Bretagne ne voyait ainsi pas d'inconvénient à ce que sa femme soit totalement illettrée.

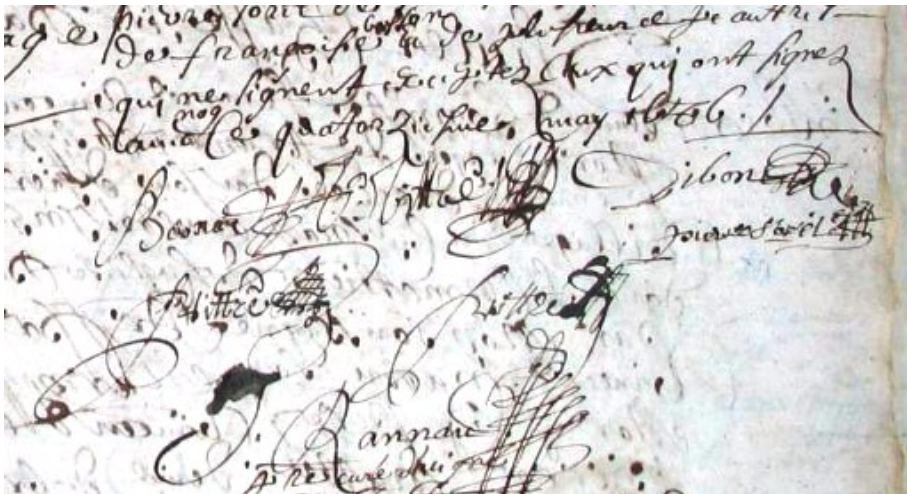
La signature était cependant un acte utile pour manifester son engagement. Pendant longtemps, certains paysans se contentèrent d'apprendre, au cours de quelques séances d'hiver bien irrégulières avec un maître d'école, à signer en lettres bâton. Loin d'être alphabétisée, la personne se livrait à un exercice de mémorisation de signes limités et, surtout, à une tentative de maîtrise d'un geste de précision avec une plume, approche inhabituelle pour un laboureur.

Le temps de Louis XIV

À la fin du XVII^e siècle, la société était majoritairement analphabète et la moyenne des personnes capables de signer en France était de 21 %. Un homme sur 3 et une femme sur 8 savaient signer leur nom. À Acigné, les chiffres sont beaucoup plus bas : 5 % de la population. Comparé à la moyenne de l'Ille-et-Vilaine (17 %) ou de Rennes (40 %), Acigné était très en retard. Dans les villages, quand l'école existait, rares étaient les enfants qui la fréquentaient et ils ne pouvaient pas le faire de manière régulière. La lecture et l'écriture étaient donc réservées aux classes sociales qui pouvaient recevoir l'enseignement de précepteurs et accéder aux collèges pour les garçons, parfois aux couvents pour les filles. À Acigné, quelques personnes, essentiellement des hommes, savaient signer les actes de mariage : le curé bien sûr, mais aussi des témoins suffisamment instruits habitant le bourg. Pour les mariés, ce n'était qu'exceptionnel.



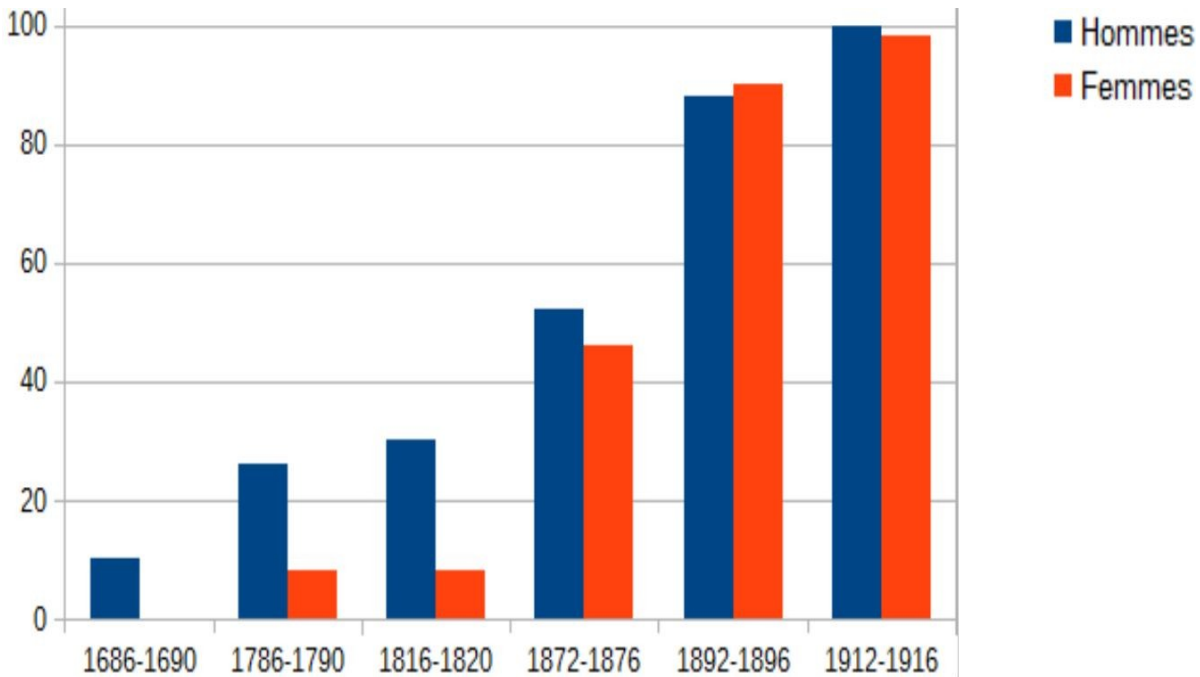
Première page du registre paroissial de 1690.



Signatures du marié (« Didon »), à droite et du curé, en bas, sur un acte de 1686.

L'alphabétisation progressait beaucoup plus vite là où l'activité économique se développait. Les régions de Rennes et de Saint-Malo avaient un taux d'alphabétisation bien supérieur aux autres régions bretonnes en général, et aux zones rurales en particulier. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, Saint-Malo comptait 70 % de personnes sachant signer. Cette cité commerçante et à l'économie ouverte sur le monde, était représentative de la zone la plus instruite dessinée par l'enquête de Maggiolo et un cas particulier en Bretagne.

Et la parité ?

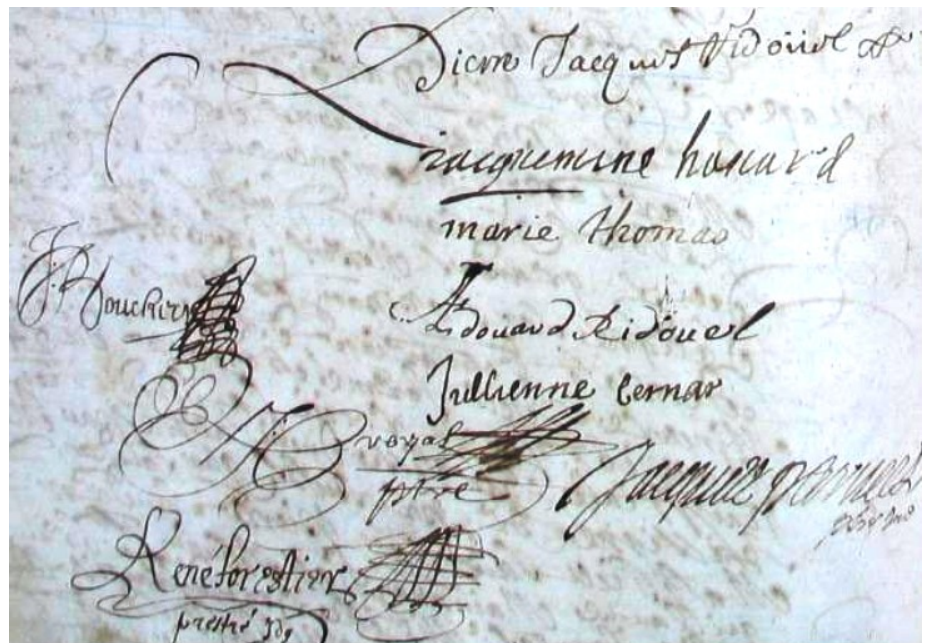


Pourcentages de mariés ayant signé à Acigné. L'écart entre les hommes et les femmes a longtemps été important.

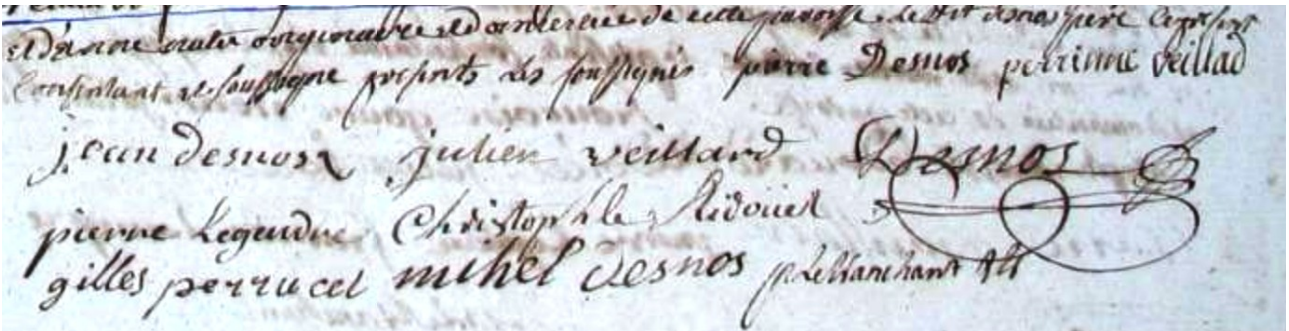
À la fin du XVII^e siècle, de 1686 à 1690, à Acigné, aucune mariée n'a signé le registre et seuls 10 % des hommes étaient en capacité de le faire (ce qui fait une moyenne de 5 % de la population). Par contre, on peut relever quelques signatures féminines parmi les témoins. Il y avait donc bien quelques femmes, bien que rares, qui avaient appris à écrire.

On peut comparer ces chiffres à la situation du Grand-Fougeray, paroisse rurale du sud du département, où 5 % des femmes et 9 % des hommes savaient signer. Acigné n'était donc pas en pointe dans l'alphabétisation féminine. En ville, l'écart était beaucoup moins important. Ainsi, à Rennes dès le XVIII^e siècle, 50 % des hommes et 40 % des femmes savaient signer.

Si l'on ne trouve quasiment pas de mariée signant à la fin du XVII^e siècle, certaines femmes peuvent signer en tant que témoins, souvent les mêmes. On peut remarquer sur cet acte de 1686 que ces femmes, Marie Thomas, Julienne Bernard et Jacquemine Havard, ne sont pas les plus à l'aise dans l'exercice.



Un siècle plus tard, et encore dans le premier quart du XIX^e siècle, seulement 8 % des femmes ont signé les registres de mariage d'Acigné, alors que la proportion des hommes signant atteint 30 %. Il faudra attendre le Second Empire pour que les femmes rattrapent leur retard sur les hommes.



Signatures des deux époux en 1787. Pierre Desnos et Perrine Veillard ont signé leur acte de mariage.



Un couple de mariés acignolais au XIX^e siècle (dessin d'Anne-Gaëlle Contin).

Vers l'alphabétisation de masse

Les progrès vont s'accélérer à partir de la Monarchie de Juillet, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, pour arriver finalement à une alphabétisation presque complète. On peut expliquer cet essor par deux raisons : le développement des écoles et les lois sur l'enseignement, les deux allant de pair au fur et à mesure que la prise de conscience de l'importance de l'instruction se répandait à tous les niveaux, du sommet de l'État aux instances de décision des villages et aux familles elles-mêmes.

Le 28 juin 1833, François Guizot, ministre de l'Instruction publique sous Louis-Philippe, fait voter une première loi relative à l'enseignement primaire. Cette loi prévoyait que chaque département ait une école normale d'instituteurs pour la formation des maîtres et que chaque commune de plus de 500 habitants ait une école primaire, avec un instituteur rétribué et logé. L'école n'était certes pas encore obligatoire, mais elle devenait de plus en plus accessible et la scolarisation commençait à entrer dans les mœurs. En 1881 et 1882, les lois de Jules Ferry sur l'école laïque, gratuite et obligatoire allaient beaucoup renforcer ce mouvement en imposant que tous les enfants de 6 à 13 ans accèdent à l'instruction élémentaire.

À Acigné, l'école catholique rassembla un plus large effectif d'écoliers que l'école laïque. Quoiqu'il en soit, comme partout en Bretagne et ailleurs, l'obligation scolaire et l'émulation furent efficaces et le nombre de personnes capables de signer augmenta sensiblement.

En 1892-1896, 89 % des Acignolais et Acignolaises savaient signer, et même 99 % en 1912-1916, ce dernier score dépassant même la moyenne nationale alors de 96 %.

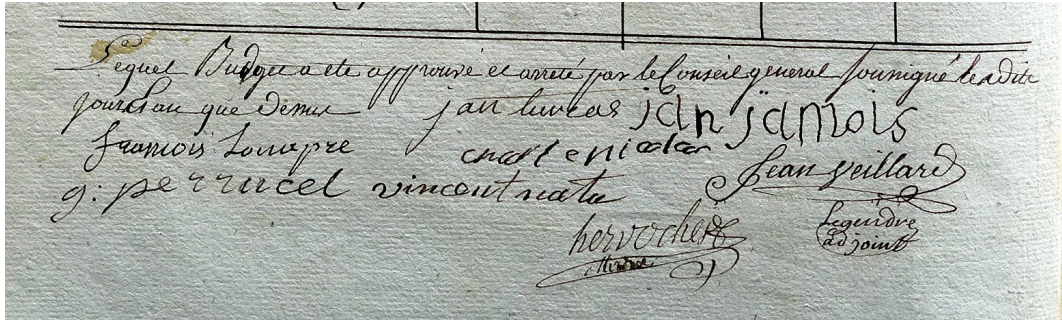
trois derniers demeurant séparément au bourg d'Acigné, lesquels
ont signé avec nous le présent acte ainsi que l'épouse, l'époux,
la mère de l'époux et la mère de l'épouse ont déclaré ne savoir signer
après lecture faite Marie Rose Ragueneil
L. Guizot Gougeon

Ici, en 1894, seuls l'épouse, Marie Rose Ragueneil, et les témoins ont signé. Le retard des femmes a été comblé à la fin du XIX^e siècle et il arrive même, comme ici, que seule la mariée appose son nom, tandis que « l'époux, la mère de l'épouse... ont déclaré ne savoir signer après lecture faite ».

Autre indicateur de cette évolution générale spectaculaire au XIX^e siècle, le nombre des conscrits considérés comme illettrés chute lors de l'évaluation au cours de la conscription. En 1830-1833, l'Ille-et-Vilaine atteignait encore 70 % de conscrits ne sachant ni lire ni écrire (alors qu'il était exceptionnel qu'un département de l'Est et du Nord de la France atteigne 40 % d'« ignorants »). On constate une nette amélioration dans notre département trente ans plus tard : on était tombé à 32 % d'illettrés en 1867.

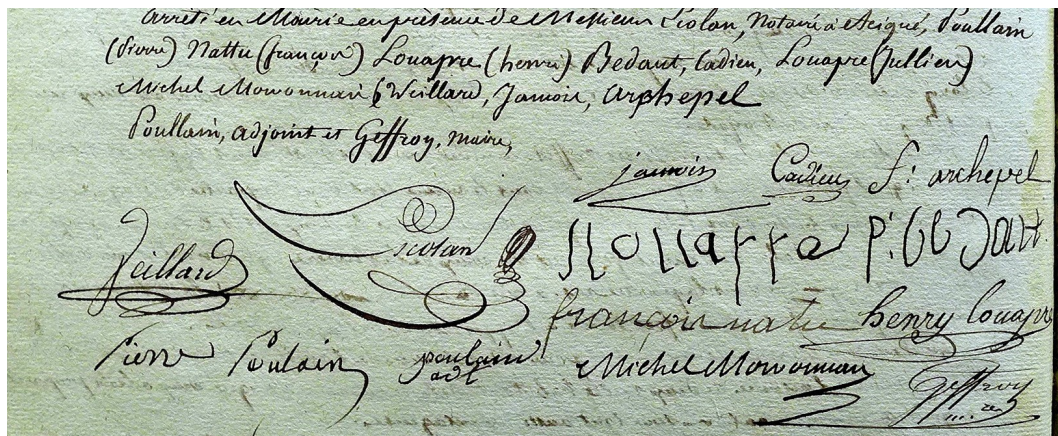
Les signatures des maires et des conseillers d'Acigné dans les comptes rendus des conseils municipaux

Au XIX^e siècle, la parfaite maîtrise de l'écrit, encore assez rare, était un critère important de sélection du maire. Entre 1790 et 1792, le maire Edouard Ridouel était qualifié d'homme de loi. Entre 1804 et 1813, le maire Joseph Hervoche était notaire. Ces professions revenaient souvent chez les premiers maires, à Acigné et ailleurs.



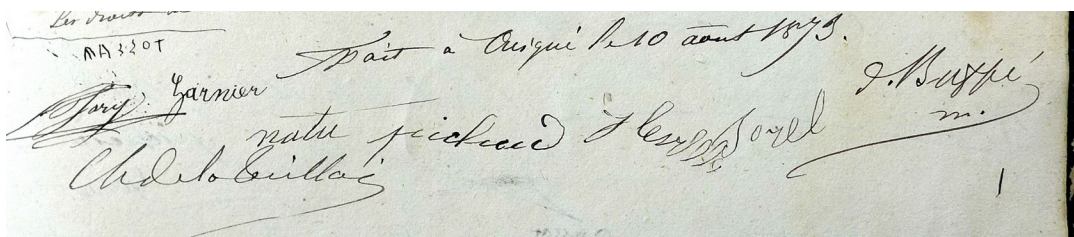
Procès verbal d'un conseil municipal d'Acigné en 1809. On reconnaît la signature élégante du maire Joseph Hervoche. Quelques signatures sont maladroites.

Pendant la première moitié du XIX^e siècle, il y a couramment deux conseillers qui ne savent pas écrire et qui recopient très maladroitement leur nom.



Procès verbal d'un conseil municipal d'Acigné en 1840.

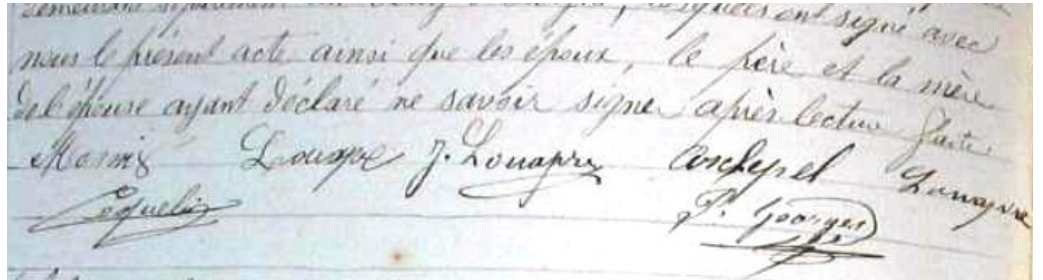
En 1873 on trouve encore un conseiller ne maîtrisant pas l'écrit. Ce sera le dernier.



Procès verbal d'un conseil municipal d'Acigné en 1873.

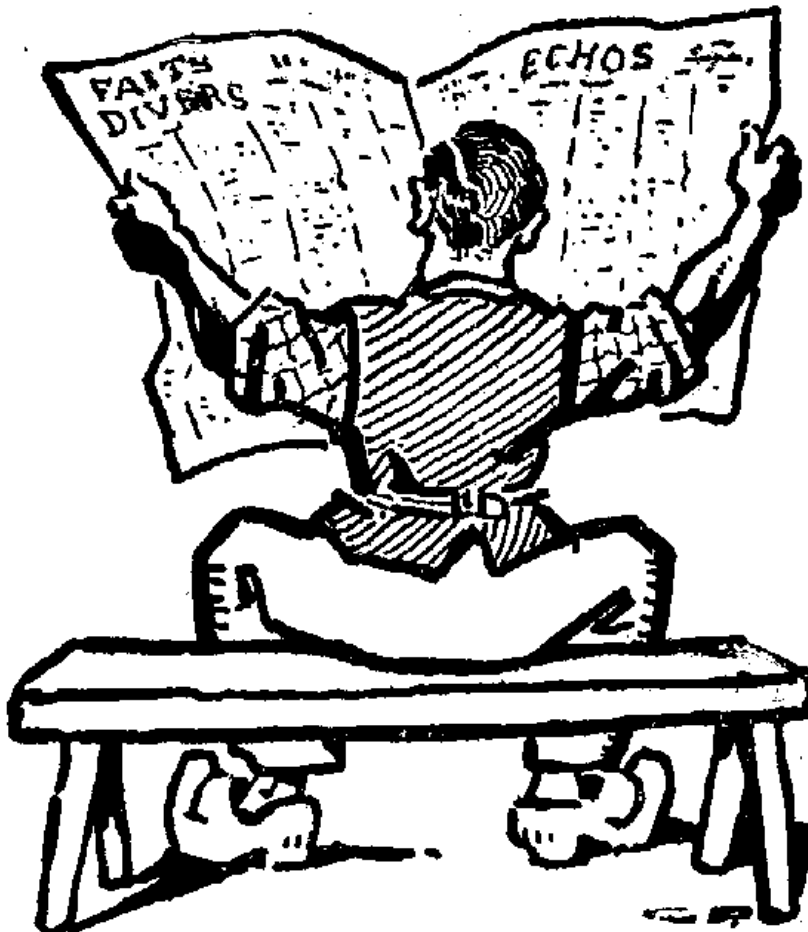
Grâce aux progrès de la scolarisation, à la fin du siècle près de 90 % des époux et des épouses savait signer au mariage. Dans les années 1912-1916, on arrive à la quasi-totalité. C'était un acquis de la nouvelle génération, contrastant souvent avec la situation de leurs parents et grands-parents. Il faudra attendre encore un peu pour que l'alphabétisation concerne la population dans son ensemble, toutes générations confondues.

Acte de mariage de 1892, avec « Le père et la mère de l'épouse ayant déclaré ne savoir signer », situation courante pour les natifs des années 1845-1855.



On était entré dans l'ère de l'alphabétisation pour toutes et tous.

Il faudra encore bien des années pour que l'enseignement secondaire se démocratise à son tour, faisant d'ailleurs de la Bretagne la région à plus fort taux de réussite au Bac, inversant complètement les tendances des siècles antérieurs.



Ecrire, c'est une chose. Lire est sans doute d'une utilité encore plus flagrante, ouvrant une fenêtre sur un monde élargi, moins tributaire des seules informations colportées oralement.

Quelques sources :

- Registres de mariages d'Acigné
- Archives de Rennes en ligne.
https://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet/FrmSommaireFrame.asp
- Beaucarnot Jean-Louis. Qui étaient nos ancêtres ? J'ai lu, Ed. Jean-Paul Lattès, 2005
- Blain Jacques, Blain, Jean-Jacques. Le Grand Fougeray. Tome II ; Traditions et mutations. Cercle Histoire et Généalogie du Grand Fougeray. 1997
- Fleury Michel, Valmary Pierre. Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879). In: *Population*, 12^e année, n^o1, 1957. pp. 71-92.
- www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1957_num_12_1_5553
- Furet François, Sachs Wladimir. La croissance de l'alphabétisation en France (XVIIIe-XIXe siècle). In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 29^e année, N. 3, 1974. pp. 714-737.
- www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1974_num_29_3_293505
- Pélissier Jean-Pierre. Rébaudo Danièle. Une approche de l'illettrisme en France
- La signature des actes de mariage au XIXe siècle dans « l'enquête 3 000 familles »
- Histoire & mesure. XIX-1/2. 2004
- Édition électronique URL : <http://journals.openedition.org/histoiremesure/816>
- Queniart Jean, Livres et lecture en Bretagne. Quelques perspectives de recherche.
https://www.shabretagne.com/scripts/files/548345e7ece621.31043672/1985_13.pdf
- <http://passiongenealogie.hautetfort.com/archive/2018/06/15/mesure-du-degre-d-alphabetisation-de-nos-aieux-6059720.html>